



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 30 mai 2024

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la Commission de gestion

sur le préavis n° 26/2024
relatif au rapport de la Municipalité de Roche
sur la gestion et les comptes 2023

	Séances										Emoluments	Signatures
	11.01.2024	25.01.2024	08.02.2024	29.02.2024	14.03.2024	28.03.2024	17.04.2024	02.05.2024	16.05.2024	18.05.2024		
Rapporteur : M. ECOFFEY Florian	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
Membres : Mme BAILLIF Isabelle	X	X				X						
Mme JANTET Joana	X	X	X		X	X		X	X			
Mme SCHIAVONE Linda	X		X		X	X		X	X			
Mme WEBER Patrizia	X	X	X		X	X	X	X	X	X		
Suppléant : Mme LAMBERT Caroline			X	X	X		X	X	X	X		
Suppléant : M. GUEx Roland				X			X			X		

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

Répondant à la mission qui lui a été confiée, la Commission de gestion s'est attachée à étudier l'exercice communal 2023. Elle s'est réunie à de nombreuses reprises pour parcourir l'ensemble des thématiques souhaitées. Elle a auditionné individuellement chaque municipal, ainsi que le responsable de la voirie. Elle a également rencontré Mme Aurélie Tulot, Syndique, et le boursier communal, M. Massimo Maio, pour prendre connaissance et analyser les comptes 2023. Ces séances se sont déroulées dans un esprit serein et constructif. Toutes les thématiques ont pu être abordées sans détour, y compris lors de sujets plus sensibles. À ce titre, la Commission de gestion exprime ses remerciements aux membres de l'Exécutif et au personnel communal pour leur disponibilité ainsi que pour la qualité de nos échanges. La Commission de gestion avait en effet à cœur de débattre sans contourner les obstacles et toutes les personnes rencontrées ont apporté leur concours à notre pleine satisfaction.

En préambule, la Commission de gestion tient à souligner le contexte particulier du bouclage comptable de l'exercice 2023. En effet, suite au départ du boursier communal en ce début d'année 2024, la transmission des connaissances et compétences n'a pas pu se réaliser comme l'usage le voudrait. La Municipalité et l'administration communale ont ainsi fait face à bon nombre d'obstacles pour mener à son terme ce bouclage. L'investissement en temps et en énergie des municipaux ainsi que la flexibilité du personnel communal et du nouveau boursier sont à louer et ont permis d'aboutir dans les temps au bouclage de l'exercice 2023. Qu'ils en soient ici également sincèrement remerciés.

Dans les chapitres qui suivent, la Commission de gestion vous propose de passer en revue les principales thématiques abordées lors de nos réflexions.

Fonctionnement du collège municipal et changement en son sein

Au sein de l'Exécutif, l'exercice 2023 a été marqué par la démission de M. Christophe Lanz, Syndic, et par l'élection de M. Jean-Marc Chavannes, Municipal. La Syndicature est désormais assurée par Mme Aurélie Tulot. Le début d'exercice a ainsi vu le collège municipal fonctionner avec 4 membres, avant une réorganisation partielle des dicastères en début d'été. Nous avons abordé ce contexte avec chaque municipal afin d'analyser ses influences sur l'activité communale et les éventuelles difficultés rencontrées.

Les municipaux ont souligné que le fonctionnement en collège réduit a généré une charge de travail supplémentaire importante. Cette charge ne s'est pas répartie de manière linéaire sur chaque municipal, sans pour autant créer un sentiment de déséquilibre important. Cette période en effectif réduit a entraîné un report de certains projets.

L'arrivée de M. Jean-Marc Chavannes a permis une réorganisation des dicastères et le retour à un fonctionnement ordinaire. Cette répartition des tâches s'est faite sans difficulté et les municipaux semblent satisfaits des missions qui leur sont confiées.

Le collège municipal semble évoluer dans un état d'esprit serein et harmonieux.

Organisation et planification au sein de la Municipalité

La Commission de gestion ayant le sentiment d'un faible nombre de préavis présentés par la Municipalité au Conseil communal, elle a souhaité approfondir l'organisation de la Municipalité. Il est à noter que chaque municipal gère ses préavis et les autres municipaux n'interfèrent pas dans la planification de ceux-ci, sauf si leur dicastère est concerné. Les projets, dossiers et préavis sont discutés en séance de Municipalité et le rappel d'éventuelles échéances est assuré par le secrétariat municipal.

Dossiers et préavis 2023

En 2023, la Municipalité a présenté 9 préavis au Conseil communal. La répartition de ces préavis est la suivante :

- 3 préavis usuels, à savoir le rapport de gestion 2022, l'arrêté d'imposition 2024 et le budget communal 2024.
- 1 réponse à un postulat
- 1 demande de crédit complémentaire (giratoire des Vernes)
- 1 demande de crédit d'étude (génie civil pour le PA Les Vernes)
- 3 demandes de crédit pour des travaux, à savoir la rénovation de l'appartement Salines 15, la réfection de la chaussée RC780 et Vers la Gare et la transformation de l'ancienne poste en une garderie.

Les préavis pour des crédits d'étude ou de travaux ont tous été suivis par une phase de concrétisation en 2023. La Commission de gestion s'est attardée sur la rénovation de l'appartement Salines 15 et sur la réfection de la chaussée RC780 et Vers la Gare. Ces deux

projets, réalisés en 2023, ont été suivis à satisfaction de la Commission. Les budgets ont été respectés, les offres correctement réalisées et les travaux effectués dans les règles de l'art. Les pièces justificatives ont toutes été présentées par la Municipalité et montrent un bon suivi des dossiers.

Associations et activités intercommunales

La Municipalité consacre passablement de temps aux activités intercommunales et a la volonté affirmée d'être acteur de ces activités. Elle est consciente que de nombreuses problématiques dépassent le cadre communal et nécessitent un positionnement clair de la Commune. La Commission de gestion est satisfaite de constater la stratégie communale et l'implication de la Municipalité.

Le territoire communal est désormais également englobé dans le projet d'agglomération rivelac. Il s'agit d'harmoniser, de coordonner et de donner une vision régionale à bon nombre de problématiques qui dépassent de plus en plus les limites communales. Ce projet d'agglomération est important pour la Commune et de nombreux enjeux futurs y sont liés.

La Commission de gestion estime nécessaire qu'un temps soit dédié lors d'une prochaine séance du Conseil communal à la présentation de ce projet d'agglomération rivelac.

Transports publics et circulation routière

La Commission de gestion note que la Municipalité n'a pas de grande influence sur les décisions en lien avec les transports publics. En particulier, la Commune n'a qu'un poids infime dans les discussions relatives à la cadence des trains et au nombre d'arrêts journaliers en gare CFF. Elle n'a pas plus d'influence sur le nombre et l'emplacement des distributeurs de titre de transports.

L'exercice 2023 n'a ainsi pas vu de changement significatif dans l'amélioration de l'offre en transports publics. Nous invitons cependant la Municipalité à poursuivre les échanges, en particulier avec les CFF et les TPC. Echanges que nous n'espérons pas totalement vains.

Concernant la circulation routière, nous avons pu constater que la voirie est intervenue sur la visibilité des panneaux de signalisation comme souhaité dans notre rapport précédent.

Nous soulignons que la circulation routière sur le territoire communal reste jalonnée de difficultés et de dangers. Nous notons en particulier les points de vigilance suivants :

- La congestion des axes principaux, en particulier lors des retours du ski, génère une augmentation importante de la circulation dans la Commune et des comportements inappropriés, par exemple par l'utilisation des routes agricoles interdites à la circulation. La Commission de gestion souligne que la Municipalité est consciente de cette situation et qu'elle est active pour la contenir dans la limite de ses compétences. En collaboration avec la police, des campagnes de verbalisation sont organisées. Nous invitons la Municipalité à poursuivre dans ce sens.
- Sur l'axe de la route cantonale, les abords des sites scolaires des Salines et de Pré Clos sont peu visibles. En début et fin d'école, le nombre d'écoliers présents à proximité de la route peut entraîner des situations accidentogènes. À ce jour, il n'y a qu'une faible signalisation routière informant les usagers de la route de la proximité de ces deux sites.

Zone 30km/h

La Commission de gestion identifie de nombreux secteurs sensibles et dangereux. À titre d'exemples, et de manière non exhaustive, le carrefour de la Rue du St-Bernard devant l'église catholique, les connexions sur la Rue de la Gare, le secteur de la Gare ou le Chemin de Pré Clos sont autant d'endroits préoccupants.

Des comptages ont été réalisés et la Municipalité traite régulièrement cette problématique en collaboration avec le Canton. Au vu des études réalisées montrant un faible nombre de vitesses excessives et des investissements importants nécessaires pour répondre aux exigences des zones 30km/h, la Municipalité n'a pas initié de projet pour étendre les zones 30km/h.

La législation y relative est toutefois en forte évolution avec une simplification des exigences pour la mise en place de telles zones ou de tels axes limités à 30km/h. De plus, la Commune suit et participe à la mise en place au niveau régional du Plan Vélo 2030. Ce plan directeur offrira un cadre et un programme permettant d'intégrer toutes les réflexions communales en termes de mobilité, ainsi qu'un potentiel subventionnement de nos aménagements. Les effets de cette planification devraient se déployer d'ici 3 à 5 ans.

Dans ce contexte législatif en pleine mutation, la réflexion relative aux zones 30km/h communales semble destinée à attendre quelques temps encore.

Stationnement

La Commission de gestion constate que la problématique du stationnement est relativement bien maîtrisée sur le territoire communal. Nous notons cependant quelques points de vigilance en particulier autour du secteur de Pré Clos. Il est nécessaire de rappeler que les zones de stationnement ont été créées pour répondre aux besoins notamment lors des manifestations locales, sportifs et scolaires. Ces parkings doivent donc garder cette vocation. Le stationnement de véhicules d'entreprise, le stockage de remorques ou le stationnement privé de longue durée doivent, de notre point de vue, être tolérés qu'à la condition de ne pas entamer les capacités de stationnement nécessaires aux activités du secteur de Pré Clos.

Nous notons également que certains parents n'ont toujours pas assimilé les bonnes habitudes lorsqu'ils véhiculent leurs enfants avant et après l'école. Les arrêts de bus et le parking de Pré Clos sont régulièrement encombrés de parents se stationnant de manière hasardeuse. La problématique est à suivre et la Municipalité sollicite régulièrement la police pour corriger ces mauvaises habitudes.

Mobilité douce

La Commission de gestion a constaté le retrait du mobilier urbain le long de la liaison piétonne du Pré de la Cava au centre commercial. Des panneaux « chutes de pierre » sont présents et il ne nous semble pas nécessaire d'en faire davantage.

L'absence d'une desserte piétonne digne de ce nom le long de la route cantonale entre le passage piéton de Pré Clos et le centre commercial reste, à notre sens, problématique. Des réflexions se poursuivent sur ce dossier au sein de la Municipalité et du Canton.

Nous soulignons également que le passage piéton de Pré Clos sur la route cantonale reste, malgré les feux de signalisation, extrêmement dangereux et problématique. Ce passage sur le chemin de l'école est un point rouge dans notre réseau piéton. Nous nous interrogeons sur les possibilités d'améliorer la signalisation, par exemple, à l'aide de signaux lumineux plus conséquents.

Sécurité et incivilités

La Municipalité et la police travaillent en étroite collaboration. Des échanges quasi hebdomadaires ont lieu et la police est demandeuse de missions de la part des communes.

En 2023, environ 300 « événements de police » ont été comptabilisés sur le territoire communal. Il faut comprendre par « événements de police » toutes les interventions allant de petits incidents à des situations graves. Si ce nombre peut sembler conséquent, il est en réalité relativement faible et la commune de Roche n'a pas connu de problèmes de sécurité importants en 2023. Le territoire communal peut, à ce titre, être considéré comme calme.

Au niveau des incivilités, la voirie n'a constaté quasiment aucun dommage sur l'année 2023.

Le secteur de la gare reste cependant un point délicat. Ce site étant de compétence des CFF et non de la Commune, la Municipalité sollicite périodiquement les CFF pour demander une amélioration de la propreté du site.

Voirie

La Commission de gestion a rencontré M. Dini, responsable de la voirie. La voirie, le service technique et le service de conciergerie forment les trois entités communales, hors administration. Ces entités sont indépendantes, mais travaillent très régulièrement ensemble. Les synergies et la collaboration se passent bien et aucun problème important n'a été constaté.

M. Dini et la Municipalité ont le souci d'assurer la polyvalence et la formation continue des collaborateurs. Cette volonté a pour objectif de limiter les risques de perte de compétences en cas de départ d'un collaborateur tout en offrant un cadre de travail varié.

La dynamique au sein de la voirie est positive et l'entente entre les collaborateurs est bonne. Les locaux et le matériel a été remis à niveau et répondent pleinement aux besoins de la voirie. En particulier, en début 2023, les locaux ont été améliorés avec des douches, un vestiaire et des casiers personnels.

Un véhicule de la voirie est vieillissant et nécessite régulièrement des interventions. Celui-ci devrait prochainement être remplacé.

En sus de ces principales thématiques, un certain nombre de sujets particuliers ont été discutés. Ceux-ci peuvent être résumés comme suit :

Site des anciennes carrières

La Commission de gestion note que le site des anciennes carrières surplombant le village n'entre que rarement dans les réflexions communales. Il s'agit pourtant d'une portion importante de notre territoire, riches de possibilités malgré les risques inévitables à la proximité des parois rocheuses.

Actuellement, ce périmètre important est occupé par des espaces naturels aménagés ou non, par des aménagements hydrauliques pour protéger le village et par des espaces utilisés par la voirie pour stocker quelques matériaux. La Commission de gestion a également pu constater que des déchets de chantier se trouvaient sur site, sans qu'il ne soit possible de déterminer leurs origines. Ces dépôts n'étant pas autorisés dans un tel lieu, il est nécessaire de les évacuer. La Municipalité a pris note de cet état de fait et la situation a d'ores et déjà été assainie.

Fort de ces constats, la Commission de gestion note que le site des anciennes carrières ne devrait pas rester un non-sujet. Soit la Municipalité le considère comme un site dangereux et en interdit strictement l'accès à toute la population, soit ce site doit faire l'objet d'une réflexion de la part des édiles et du Conseil afin de le valoriser et d'en faire une zone tout ou partiellement accessible, sécurisée et faisant partie intégrante du territoire communal.

Déchets

La gestion des déchets reste un point sensible au niveau communal. Pour la voirie, il s'agit de la principale difficulté rencontrée. La voirie organise au minimum 3 tournées hebdomadaires de surveillance. Les points de collecte sont également fréquemment vidés et une adaptation des cadences est réalisée lors d'événements particuliers (augmentation des volumes de carton à Noël par exemple). De plus, des équipements de vidéosurveillance sont progressivement installés pour augmenter l'impact dissuasif.

Malgré ces importants efforts, certains habitants ne respectent toujours pas les règles d'usage, notamment au niveau des encombrants ou des déchets verts. La Commission de gestion

rappelle que les déchets déposés de manière aléatoire ont un impact direct sur les finances communales.

Espaces publics, places de jeux et étang du Grand-Cerlet

La Commission de gestion note à satisfaction que des travaux d'entretien ont été réalisés sur la piste finlandaise et à la place de jeux. Du mobilier urbain a été installé dans le verger.

L'aménagement autour de l'étang du Grand-Cerlet et la création d'une nouvelle place de jeux font partie des dossiers sur la table de la Municipalité. Aucun projet concret n'a été initié sur ces deux points en 2023, mais les réflexions sont en cours. Il nous semble ainsi important de souligner que la croissance démographique de la Commune implique inévitablement un besoin plus grand en aménagements publics. Ceux-ci doivent répondre aux besoins de la population, des plus jeunes, comme des plus âgés.

À ce titre, la Commission de gestion remarque que le nombre de bancs publics est relativement modeste sur le territoire communal. Ce mobilier urbain est pourtant un élément essentiel pour offrir un cadre propice aux déplacements des personnes âgées ou à mobilité réduite. En effet, de nombreuses personnes ont besoin de mobilier urbain pour s'asseoir régulièrement lors de leurs promenades. Cela leur permet de sortir de chez elles avec confiance, de maintenir une condition physique et de garder un lien social essentiel. Dans cet objectif, les recommandations officielles préconisent d'ailleurs un banc public tous les 100 à 150m le long des itinéraires piétons.

La Commission de gestion estime qu'une étude approfondie devrait être initiée afin de développer un maillage de bancs publics de qualité et offrir ainsi un environnement adapté aux personnes à mobilité réduite.

Butte anti-bruit de la gare

En 2023, la Municipalité a poursuivi le suivi des tassements de la butte anti-bruit. Les mesures montrent un tassement que les spécialistes considèrent comme normal. À ce stade, aucune mesure n'est cependant envisagée.

PA Les Vernes

Le développement du PA Les Vernes s'est poursuivi en 2023. Un mandat a été donné pour l'étude de la route de desserte.

Des conventions doivent encore être signées entre les différents propriétaires du périmètre. Ce point est très sensible et les discussions sont compliquées en raison des enjeux et intérêts parfois divergents entre les propriétaires concernés. La Municipalité est active sur ce dossier.

L'ensemble des sujets ayant été abordés en séance, la Commission de gestion a réalisé à pied son traditionnel tour du village. L'occasion de constater de visu l'entretien et la qualité de notre territoire communal et d'identifier d'éventuels points de vigilance. À ce titre, nous tenons à souligner les points suivants :

- Globalement, il est à souligner que les espaces publics communaux sont dans un état remarquable. Les routes, trottoirs, parcs et équipements sont en parfait état. La voirie réalise manifestement un excellent travail d'entretien et le domaine public est agréable à vivre.
- Sur le domaine privé, en particulier autour des entreprises, il reste cependant des zones de stockage de matériel ou de déchets visuellement peu attractifs. Bien que cela sorte du champ de compétences de la Commission de gestion, nous ne pouvons qu'encourager les privés et les entreprises à participer activement à la qualité de notre village en entretenant leurs terrains et en évacuant en décharge ce qui peut l'être.

- La Commission de gestion a profité de sa tournée pour visiter la déchetterie. Nous avons pu constater que la population y amène énormément de déchets. Il y a lieu de souligner le travail remarquable des 3 bénévoles qui y travaillent. Ils fournissent une prestation indispensable qui mérite d'être reconnue, par exemple en pensant à eux lors du choix des personnes éligibles aux mérites rotzérans.
- Lors de notre tournée, nous avons parfois découvert certains commerces ou entreprises dont nous ignorions l'existence. Il existe un tissu économique plus étendu qu'il n'y paraît. La Commission de gestion note que toutes les entreprises présentes sur le territoire communal pourraient faire l'objet d'un inventaire dans un prochain Roche'Info.

Concernant les comptes communaux, l'exercice 2023 se solde par un excédent de recettes de CHF 99'576.53, alors que le budget tablait sur un excédent de charges de CHF 214'894.00. De ce point de vue, l'exercice 2023 est effectivement positif comme le souligne la Municipalité dans son rapport. Il nous semble toutefois important de souligner les deux points de vigilance suivants :

- Les taux d'intérêts sont actuellement en augmentation, ou du moins ne sont plus aussi favorables qu'ils ne l'étaient il y a quelques années. Cette évolution a un impact non négligeable sur nos emprunts et donc sur les comptes communaux. À titre d'exemple, les intérêts sur l'emprunt de la station des Lisettes s'élevaient à CHF 3'037.16 en 2022 et ont crû en 2023 à CHF 22'688.99.
- La vente d'eau de la commune de Roche pour Epudehl est en nette diminution suite, entre autres, à l'amélioration des captages sur la commune de Villeneuve. Cette situation est très problématique pour Roche avec une station des Lisettes actuellement sous-utilisée et des recettes financières en diminution. Ainsi, sur l'exercice 2023, un prélèvement de CHF 24'509.54 a dû être fait sur le fond de réserve eaux pour équilibrer le compte des eaux intercommunal. Une convention garantit toutefois l'achat d'un débit minimum et permet de lisser les impacts de cette situation nouvelle. Cependant, une remise en question de ladite convention par les communes voisines pourrait avoir un impact très important sur les comptes communaux, puisque la garantie de débit représente dans nos comptes une recette annuelle de CHF 258'000.00.

À l'analyse des comptes de l'exercice 2023 et des différents indicateurs, la Commission de gestion constate les points suivants :

- Le degré d'autofinancement est de 142.58% en 2023 et, de manière plus significative, largement supérieur à 100% sur les dernières années. En d'autres termes, cela signifie, au niveau communal, que les investissements sont inférieurs à la capacité d'investissement.
- Un montant très important de CHF 750'000.00 a été attribué aux fonds de réserve. En d'autres termes, il s'agit de ressources financières qui auraient pu être mobilisées en 2023 et ne l'ont pas été.
- La commune de Roche est bénéficiaire de la péréquation cantonale. Ce principe de solidarité entre les communes aisées et les communes modestes a pour objectif de permettre à ces dernières de répondre aux besoins d'investissement. La péréquation cantonale n'a pas pour vocation de permettre aux communes modestes de thésauriser.
- De nombreux postes au budget n'ont pas ou peu été utilisés durant l'exercice 2023.
- Les préavis présentés au Conseil communal nous semblent relativement peu nombreux.

- Selon la Commission de gestion, il y a un risque que le Canton revoise ses versements provenant de la péréquation si ces derniers servent à alimenter un fond de réserve

Fort de ces six constats, la Commission de gestion note que, malgré le bon résultat comptable de l'exercice 2023, les investissements communaux ont été faibles. Nous comprenons que le système péréquatif soit très peu prédictible et qu'il est compliqué d'entrevoir les sommes qui seront effectivement rétrocédées. Néanmoins, nous nous permettons d'inciter la Municipalité à proposer, par le biais de préavis, plus d'investissements et d'améliorations pour le village. Sans pour autant dilapider les deniers publics, il nous paraît acceptable que les cordons de la bourse communale se détendent quelque peu à l'avenir.

Finalement, en conclusion de notre rapport et en lien avec l'étude des comptes, nous nous sommes interrogés sur l'efficacité de confier l'étude du budget à la Commission des finances et l'étude des comptes à la Commission de gestion. Après réflexions, il ne nous semblerait pas inutile d'envisager que la Commission des finances, à l'avenir, soit conviée à l'examen des comptes. Cette possibilité est par ailleurs autorisée par le Règlement du Conseil communal à son article 99. Nous suggérons que la Commission de gestion en charge de l'étude de l'exercice 2024 poursuive cette réflexion et sollicite, le cas échéant, la Commission des finances.

Forts de ces multiples informations, la Commission de gestion formule les remarques et vœux suivants :

Vœu n°1

Poursuivre les réflexions relatives aux aménagements de l'Etang du Grand-Cercllet et d'une nouvelle place de loisirs afin de présenter, à court terme, deux préavis y relatifs.

Vœu n°2

Mettre en place un concept « bancs publics », avec un diagnostic de l'état actuel et un projet de nouveaux équipements afin de répondre aux besoins des personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

Vœu n°3

Poursuivre le suivi du tassement de la butte anti-bruit de la gare.

Vœu n°4

Organiser une présentation à l'attention du Conseil communal du projet d'agglomération rivelac et du Plan vélo 2030.

Vœu n°5

Aboutir à un préavis sur un cheminement sécurisé entre le passage piéton de Pré Clos et le centre commercial.

Vœu n°6

Améliorer la signalisation routière aux abords du passage piéton de Pré Clos, par exemple avec la pose de signaux de proximité d'école ou des voyants lumineux plus conséquents.

Vœu n°7

Inviter les entreprises à contribuer à la qualité paysagère de la Commune en rangeant autour de leurs bâtiments et en évacuant en décharge des matériaux qui n'ont plus d'utilité.

Remarque n°1

La Commission de gestion constate qu'il n'y a pas de place assise autour du terrain de football. Ce manque pourrait être comblé.

En conséquence, la Commission de gestion vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis N° 26/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif au rapport de gestion et aux comptes 2023

Où le rapport de la Commission de gestion

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. D'approuver le présent rapport de gestion 2023 ;
2. D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2023, tels que présentés, avec des charges pour un montant de CHF 9'358'222.11 et des recettes pour un montant de CHF 9'457'798.64 ;
3. De valider l'excédent de recettes 2023 de CHF 99'576.53 ;
4. D'attribuer l'excédent de recettes à Capital au Bilan, passant de CHF 1'442'094.28 à CHF 1'541'670.81 ;
5. D'approuver le présent rapport de gestion 2023 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Ont signé :



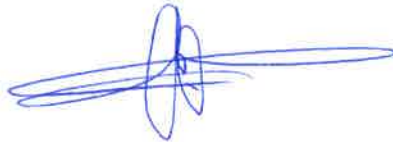
BAILLIF Isabelle



ECOFFEY Florian



GUEZ Roland



JANTET Joana



LAMBERT Caroline



SCHIAVONE Linda



WEBER Patrizia